

La force de l'âge



Depuis mai 1979

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

Volume 14, numéro 4

décembre 2006

2.00\$



Mot du Président

Bonjour à tous.

Je suis toujours heureux de pouvoir communiquer avec tous les membres de l'Association. Je considère que vous êtes très importants, sans les sections et les membres nous n'existerions pas.

Au mois de septembre se tenait la septième édition du Parlement des Sages. Que de chemin parcouru depuis la première édition! Nous étions cette année 115 participants à travailler pendant trois jours. Merci à toutes et à tous pour l'excellent travail et pour la qualité des interventions.

À cette occasion, Monsieur Michel Bissonnette a également confirmé la tenue d'un Parlement intergénérationnel en 2008, lors du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec par Samuel de Champlain. À ce rendez-vous, des jeunes et des moins jeunes seront appelés à travailler ensemble.

En parlant d'intergénérationnel, un grand défi nous attend, nous les aînés. On parle beaucoup de vieillissement de la population, mais on oublie que ce vieillissement est dû en bonne partie à la diminution du nombre d'enfants. Dans le temps, on parlait de quatre grands-parents par enfant. Maintenant, on parle de plusieurs grands-parents par enfant. La dénatalité au Québec va devenir un problème majeur.

En passant, l'immigration ne règle pas le problème, à mon avis. Il va falloir en tant que population de souche se préoccuper davantage du défi qui va s'offrir à nous.

En conséquence, le gouvernement et nous aussi, nous devons repenser notre façon d'agir. Je crois que les aînés auront un rôle à jouer, celui de sensibiliser nos députés à la mise en place de mesures permettant la conciliation du travail et de la vie de famille. Nous savons déjà que le phénomène de la dénatalité entraîne un manque de travailleurs.

Est-ce que nous allons prendre conscience des enjeux qui s'en viennent? C'est à voir.

Dans le temps, on parlait de quatre grands-parents par enfant. Maintenant, on parle de plusieurs grands-parents par enfant.

Nous aurons à fournir des efforts supplémentaires pour aider nos jeunes et peut-être même revenir nous-mêmes ou rester plus longtemps sur le marché du travail.

Nous sommes à regarder de plus près toute la question de l'équité intergénérationnelle de même que le phénomène des personnes qui perdent leur emploi à un âge relativement avancé et qui ne trouvent plus de travail.

Nous avons déposé notre mémoire sur le projet de Loi 30 concernant les régimes complémentaires de retraite. Le mémoire fut favorablement accueilli par la commission et par la ministre, Madame Courchesne.

Au revoir et n'oubliez pas que votre aide est précieuse.

Henri Salembier, président,

www.aqdr.org
Courriel: info@aqdr.org



Chronique d'un membre du conseil d'administration

Normand Lemieux

Mes souvenirs :

Après 3 mandats ou 6 ans comme trésorier provincial, je laisse ma place avec plaisir. Même la comptabilité change, je souhaite bonne chance à la nouvelle trésorière: Madame Lise Bournival.

Beaucoup de souvenirs font surface, plusieurs membres me demandent la différence entre le conseil provincial de 1999-2003 et celui d'aujourd'hui.

De 1999 à 2003, beaucoup de bataille de coqs et des discussions à n'en plus finir sans beaucoup de résultats.

Sous la présidence de Monsieur Henri Salembier, les choses se sont beaucoup améliorées. Il a été le premier président qui est allé chercher des subventions à Québec dans divers ministères pour financer la formation de nos membres et les dépenses du provincial.

Mes plus beaux souvenirs :

Le Parlement des Sages et le travail de Madame Beauchamp, de Madame Monique Côté-Petit et de Madame Lucie Bourdon.

Le travail colossal de Monsieur Claude Major sur À la prochaine.

les projets majeurs. Monsieur Maurice Boucher et ses luttes, ses discours avec tout son cœur. Comment ne pas souligner les écrits de Mme Marthe Vaillancourt de Jonquière.

Monsieur Maurice Boucher, Madame Marthe Vaillancourt et moi sommes les trois qui restent de cette période.

La négociation du contrat « La Capitale Assurances » et la résolution de donner 50% des revenus aux sections.

Merci aux sections qui font le travail pour « La Capitale » et qui, par le fait même, font augmenter le nombre de nos membres.

En parlant de membres, la conversion de notre système informatique en quelque chose qui fonctionne bien.

Un autre dossier presque terminé, celui des coopératives funéraires du Québec qui compte 140,000 membres et qui donnera l'occasion à tous de faire le grand voyage sans trop dépenser d'argent.

Les hommes sont comme

- **le café:** Les meilleurs sont riches, chauds et peuvent vous tenir éveillée toute la nuit
- **l'Horoscope:** Ils vous disent toujours quoi faire et habituellement ils se trompent
- **Le mascara:** Ils disparaissent au moindre signe d'émotion.
- **Les places de stationnement:** Les bons sont déjà pris et ceux qui restent sont trop petit.
- **La température:** Rien à faire pour les changer.

Quelle différence y a-t-il entre un homme et un chat?

Aucune: tous les deux ont peur de l'aspirateur.

La force de l'âge

Volume 14, numéro 4, décembre 2006

Editeur

L'AQDR provinciale dont le président est Henri Salembier

Tirage : 20,000 exemplaires

Directeur de l'édition: Jean-Guy Racine

Rédacteur en chef: Claude Major

Correction et révision: Jean Sirois

Publicité: Henri Salembier

Conception graphique: Jean-Guy Racine

Abonnement: 2.00\$ l'exemplaire.

La Force de l'Âge est publiée quatre fois par année.

La reproduction partielle ou totale des textes est permise à la condition d'en mentionner la source.

La forme masculine est utilisée dans le but d'alléger le texte. L'équipe se réserve le droit d'abrégé (sans modifier le sens) ou de réécrire les textes jugés trop longs.

La Force de l'Âge rejoint tous les membres de l'AQDR, les députés de l'Assemblée nationale, de la Chambre des Communes, les élus et fonctionnaires des grandes villes ainsi que les responsables d'organismes québécois et canadiens voués à la

défense et à la promotion des droits culturels, économiques et sociaux des personnes de plus de 50 ans et de tous les autres groupes et mouvements qui ont des revendications justes et raisonnables.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque du Canada

ISSN-0833-871X, 4^{ième} trimestre 2006

La force de l'âge est une publication de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées



Claude Major

Mot du directeur Général

Joyeuses fêtes amour, santé, paix, prospérité....

Et oui! Voilà une autre année qui s'achève. C'est aussi une période où beaucoup d'entre nous en profitent pour faire le bilan de ce qui s'est passé au cours des douze derniers mois. Est-ce que ma santé tient le coup? Celle de mon conjoint, de ma conjointe? Est-ce que nous réussissons à nous donner une qualité de vie qui nous convient? Est-ce que nous avons un environnement de vie familial et social qui nous permet de nous sentir entourés? Est-ce que j'ai pris le temps d'apaiser les moments de tension, trop souvent futiles et tellement destructeurs, avec mes proches, avec mes enfants?

L'avancement en âge ou ce que nous nommons « le vieillissement » constitue une problématique importante à la base de plusieurs champs d'intervention de l'AQDR. Beaucoup de nos actions reposent sur les constats sociologiques suivants, tous reliés au vieillissement :

Nous assistons présentement, et ce sera la même chose pour les années à venir, à **un survieillissement** de la population, en particulier dans le groupe des 75 ans et plus.

Nous constatons également **une surmortalité** masculine provoquant ou accentuant une féminisation du troisième âge. L'espérance de vie étant plus longue, il est plausible de penser que plusieurs maladies vont apparaître, maladies auxquelles les personnes âgées seront confrontées.

Pour les personnes âgées plus

vulnérables, nous assistons à **un taux de dépendance** plus élevé. Ce qui peut créer **un impact économique** important.

Nous assistons aussi à **une marginalisation de certaines personnes âgées**. Nous voulons simplement dire par là que certaines personnes âgées sont « mises de côté », passant en quelque sorte du côté de l'oubli... Cela se traduit par des difficultés majeures d'adaptation sociale (dépression, surconsommation de médicaments...) et par une augmentation de situations d'abus (négligence et mauvais traitements) ou d'abandon (isolement, solitude, pauvreté).

L'espérance de vie
étant plus longue,
il est plausible de
penser que plusieurs
maladies vont
apparaître

Le vieillissement apporte également un **accroissement des besoins** et pour l'AQDR un souci plus aigu d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Dans une perspective plus large, nous verrons probablement au cours des années à venir, et j'ose même prétendre que c'est déjà commencé, à **l'émergence d'un nouveau contrat social** exigeant une redéfinition des rôles de soutien et une redistribution des responsabilités dans les fonctions d'aide, d'assistance et de services.

Notre association doit marquer sa présence au cœur de ces enjeux de société et notre mission fondamentale consiste à répondre à ces préoccupations. Je vous souhaite donc à toutes et à tous une fin d'année qui se fera en douceur et un début d'année 2007 qui se fera dans la paix. Merci d'être membres de l'AQDR, merci de nous lire, merci de participer à nos interventions, merci de vous impliquer....

Et nous devons continuer!

La parole à nos lecteurs



Réf : Parole aux lecteurs sept. 2006

Bonjour M. Jacques

Quelle belle et merveilleuse sagesse vous possédez !
Bravo et félicitations! Vous osez mettre en évidence le mot magique : « Puissance divine ». Je possède la même philosophie que vous et j'ai la conviction que nous devons redonner à la grande conscience universelle ses lettres de noblesse. Mes parents puisaient dans la foi leur goût de vivre et leur volonté de ne jamais se décourager. Ils conservaient paix et sérénité. J'aimerais avoir un correspondant comme vous pour échanger. Cela pourrait enrichir davantage mes 74 ans.

En toute amitié

Michelle, Jonquière

Référence: chronique de
Ronald St-Jean sur le site de l'AQDR

Bonjour Ronald

J'ai lu ta chronique avec beaucoup d'intérêt. Je suis heureux du questionnement que tu soulèves concernant la réalité LGBT au sein de ton organisation et j'espère que cela suscitera une réflexion au sein des membres de l'AQDR.

Je te remercie sincèrement d'avoir abordé cette réalité trop souvent passée sous silence.

J'ai aussi transmis l'information à M. Laurent McCutcheon, président fondateur de Gai-Écoute et de la fondation Émergence, qui s'occupe entre autres du Dossier des personnes âgées de notre communauté depuis quelques années déjà. Si tu le désires, tu peux le contacter à son bureau au (514) 866-6788.

En espérant que vous aurez une collaboration fructueuse.

Merci encore pour ta chronique.
Au plaisir de se revoir,

Steve Foster, président du CQGL

Référence à la critique de Monsieur
Jacques (SEPT. 2006)

Si j'apprécie que vous ayez émis votre opinion sur mon «Billet» de juin dernier, je déplore que vous ne l'ayez si peu compris... et j'imagine que d'autres se sont également mépris sur mes intentions alors que cet écrit n'était, à mon sens, qu'une caricature comme bien d'autres... Pensons seulement à « La charlotte de Notre-Dame » qui nous revient chaque année ! A-t-on déjà eu l'idée de l'identifier à celui ou à elle qui lui donne vie ?

Merci pour vos conseils si généreux ... j'en prends bonne note... J'aurais toutefois apprécié voir votre nom accolé à votre prénom....une autre fois peut-être....

Jeannine Bouchard, Jonquière

Commentaires sur ce numéro

Courriel: info@aqdr.org
Courrier: AQDR provinciale

1931, rue Sherbrooke Ouest
Montréal H3H 1E3

Téléphone: (514) 935-1551
Télécopieur: (514) 937-7371



Mot de la ministre Michelle Courchesne

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) joue un rôle essentiel dans notre société en s'assurant du respect des droits et de la dignité de ces personnes dans un contexte de vieillissement de la population.

Le soutien de votre mission en défense collective des droits auprès des aînés me tient particulièrement à cœur. Vous représentez une source inestimable de connaissances et d'expériences qui nous sont indispensables.

C'est avec plaisir, mais également avec la conviction de la portée de vos actions, que j'ai accordé un rehaussement de près de 30% des subventions accordées aux AQDR. Percevez ce soutien, qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, comme un appui aux contributions que vous faites pour l'amélioration de la qualité de vie des gens que vous représentez si bien

L'Association a depuis longtemps démontré toute l'importance de son implication, notamment en ce qui concerne la lutte contre les préjugés tenaces envers les aînés ainsi que la défense des droits économiques, sociaux et culturels des aînés.

Par son action à l'égard du respect des droits des personnes retraitées et préretraitées, l'Association contribue à assurer le mieux-être de la population qui a apporté durant des années une contribution significative au développement économique et social du Québec. Votre apport aujourd'hui représente déjà un héritage pour les générations qui vous suivent.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michelle Courchesne'.

Michelle Courchesne

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Protection des Droits d'accès des grands-parents

Dans son numéro de septembre 2006, *La force de l'âge* publiait une chronique signée par Lise Bournival, membre du conseil d'administration de l'AQDR provinciale, qui nous offrait une très intéressante réflexion sur le rôle des grands-parents. Elle y soulignait, entre autres, plusieurs avantages et bénéfices importants que peuvent retirer tant les grands-parents que leurs petits-enfants et, du coup, les parents eux-mêmes, de cette implication des grands-parents auprès de leurs petits-enfants.

Le Conseil de la famille et de l'enfance, présidé par Madame Marguerite Blais, les divers organismes et professionnels spécialistes qui interviennent auprès des enfants ou des aînés comme auprès des familles séparées, les chercheurs et auteurs spécialisés dans le domaine du comportement humain, le législateur et les autorités judiciaires, enfin tous s'entendent sur le principe de reconnaître et préserver le mieux possible l'existence de liens significatifs et positifs entre les grands-parents et leurs petits-enfants.

Mais qu'arrive-t-il quand, dans une situation donnée, ces relations précieuses entre des grands-parents et leurs petits-enfants sont menacées ou empêchées par les parents eux-mêmes, pour des motifs qui ne semblent avoir rien à voir avec le bien-fondé et la qualité des relations en cause? Par exemple, lors de conflits entre parents séparés ou divorcés, où l'un des parents ou même les deux s'objectent au maintien des accès des enfants à leurs grands-parents, peut-être par seule vengeance envers l'autre parent ou méfiance injustifiée envers les parents de son « ex »? Existe-t-il alors des recours légaux pour les grands-parents qui voudraient maintenir et protéger ces relations interpersonnelles précieuses avec leurs petits-enfants?

La réponse est OUI.

En effet, il y a une disposition de la Loi, **l'article 611 du Code civil du Québec**, qui peut être invoquée par les grands-parents devant les Tribunaux en pareille situation et qui se lit comme suit :

« Les père et mère ne peuvent sans motifs graves faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents.

À défaut d'accord entre les parties, les modalités de ces relations sont réglées par le tribunal. »

Le Ministère de la Justice du Québec favorise et facilite financièrement l'accès à des services professionnels de médiation familiale

Bien sûr, il faudra alors faire valoir au tribunal qu'il n'y a *aucun motif grave* permettant aux père et mère de faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents. Dans tous les cas, le tribunal prendra en considération d'abord l'intérêt supérieur de l'enfant et il tiendra compte probablement également, dans sa décision, du contexte actuel et prévisible du

différend entre le(s) grand(s)-parent(s) et le(s) parent(s) de sorte à ne pas nuire au bien-être non plus qu'au droit de l'enfant.

En d'autres mots, une restriction aux relations grand-parent / petit-enfant est toujours possible lorsque le différend entre le grand-parent et le parent est tel qu'il devient nuisible au petit-enfant. Par exemple, si ce lien ou cette relation (entre grand-parent et petit-enfant) cesse de lui être bénéfique à cause de l'exacerbation du conflit (entre le grand-parent et le parent), le tribunal pourra le retenir ou le suspendre.

Par ailleurs, on a déjà vu dans la jurisprudence

(recueil des décisions du tribunal déjà rendues), au moins un jugement rendu où le tribunal a accordé la demande du grand-parent au motif suivant : « *Si l'opposition entre les parties risque de traumatiser l'enfant, ce sont elles qui devront modifier leur conduite et non l'enfant qu'on devra priver d'un droit.* » (Droit de la famille 223 (1985 C.S. 852, cité dans 1989 R.D.F. p. 14))

D'autres jugements rendus n'ont cependant pas nécessairement repris cette argumentation / incitation faite aux parties!

Au-delà du débat juridique, il y a certes à considérer les implications financières, humaines, sociales et psychologiques pour plusieurs dans un tel recours au tribunal pour faire valoir et protéger ces droits d'accès entre grands-parents et petits-enfants. Les coûts et répercussions, à multiples points de vue, peuvent être très difficiles à supporter et c'est pourquoi bien des grands-parents hésiteront toujours à faire appel au Tribunaux pour faire respecter leurs droits en pareille situation, même si ils seraient légitimés de le faire.

Voilà pourquoi il serait opportun de développer l'approche de la médiation familiale pour aborder et résoudre de telles situations (accès des grands-parents à leurs petits-enfants), dans le respect des intérêts, droits et obligations de chacun, avec le support de professionnels compétents et impartiaux. Cette approche a déjà largement fait ses preuves pour les parents qui cherchent un règlement équitable et viable pour tous lors de leur séparation ou divorce et surtout dans le meilleur intérêt de leur(s) enfant(s).

Le Ministère de la Justice du Québec favorise et facilite financièrement l'accès à de tels services professionnels de médiation familiale pour les parents avec enfants à charge pour l'obtention ou la révision d'un jugement de séparation ou de divorce. N'y aurait-il pas lieu d'ouvrir ce programme d'encouragement et de support financier à la médiation familiale aux grands-parents aux prises avec des difficultés de reconnaissance et d'application de leurs droits d'accès à leurs petits-enfants dans les situations citées?

Serge Thibeault, Président Trois-Rivières

Un couple décide de partir en week-end à la plage et de descendre au même hôtel qu'il y a 20 ans, lors de leur lune de miel. Mais au dernier moment, à cause d'un problème au travail, la femme ne peut pas prendre son jeudi. Il est donc décidé que le mari prendrait l'avion le jeudi, et sa femme le lendemain. L'homme arrive comme prévu et après avoir loué la chambre d'hôtel, il se rend compte que dans la chambre, il y a un ordinateur avec connexion Internet. Il décide alors d'envoyer un message à sa femme. Mais il se trompe en écrivant l'adresse. C'est ainsi qu'une veuve qui vient de rentrer des funérailles de son mari mort d'une crise cardiaque reçoit le courriel. Elle consulte sa boîte aux lettres électronique pour voir s'il n'y a pas de messages de la famille ou des amis et s'évanouit à la lecture du premier d'entre eux.

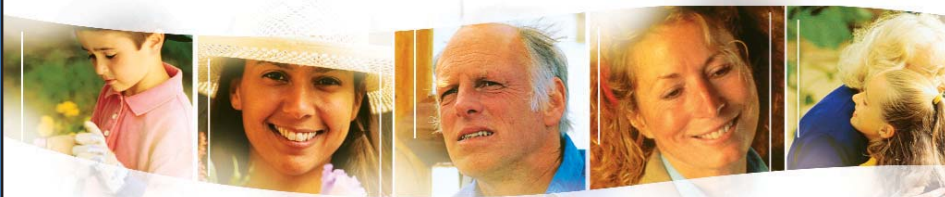
Son fils entre dans la chambre et trouve sa mère allongée sur le sol, sans connaissance, au pied de l'ordinateur. Sur l'écran, on peut lire le message suivant : *A mon épouse bien-aimée. Je suis bien arrivé. Tu seras certainement surprise de recevoir de mes nouvelles maintenant et de cette manière. Ici, ils ont des ordinateurs et tu peux envoyer des messages à ceux que tu aimes. Je viens d'arriver et j'ai vérifié si tout était prêt pour ton arrivée, demain vendredi. J'ai hâte de te revoir. J'espère que ton voyage se passera aussi bien que s'est passé le mien.*

PS : Il n'est pas nécessaire que tu apportes beaucoup de vêtements : il fait une chaleur d'enfer ici.

Assemblée des présidents / présidentes 2006



NOUS SOMMES RICHES...



...de nos valeurs

- Le respect, l'entraide
- L'approche humaine, la démocratie

**Notre richesse est collective,
partagée et accessible.**

Nous sommes une coopérative funéraire !



LES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC

Pour connaître la coopérative funéraire
la plus près de chez vous :
819 566-6303, poste 21
www.fcfq.qc.ca

Il y a cent ans, aujourd'hui... Voici quelques statistiques qui m'ont fait tomber de ma chaise :

La vie moyenne de l'homme ou de la femme était de 47 ans.

Seulement 14% des gens avaient une baignoire.

Seulement 8% avaient un téléphone à la maison.

Il avait seulement 8000 voitures et 144 milles de routes pavées, en 1906

La limite de vitesse dans la plupart des villes était de 10 m/h.

La plus haute structure au monde était la Tour Eiffel.

Le salaire moyen était de 0.22 cents de heure.

Le travailleur moyen gagnait entre \$200 et \$400 par année.

Un expert comptable gagnait \$2000 par année, un dentiste \$2500, un vétérinaire de \$1500 à \$4000. Un ingénieur en mécanique recevait \$5000 par année.

Plus de 95% des naissances avaient lieu à la maison.

90% des médecins n'ont pas été au collège des médecins ni à l'université!!

Les 5 causes de décès les plus fréquentes: pneumonie, influenza, tuberculose, diarrhée, maladie du coeur ou crise cardiaque.

Le sucre se vendait seulement 4 sous la livre.

Les oeufs coûtaient 15 cents la douzaine.

Le café se vendait 14 cents la livre.

Le drapeau américain avait seulement 42 étoiles.

La population de Las Vegas était de 30 personnes.

Les mots croisés, la bière en canette et le thé glacé n'ont pas encore été inventés.

Il n'y avait pas de fête des pères ni fête des mères.

2 personnes sur 10 savaient lire et écrire.

Seulement 6% des gens ont complété leurs études classiques ou secondaires.

Marijuana, héroïne et morphine étaient vendues au comptoir de la pharmacie, comme les bonbons. Humm. on se demande pourquoi le monde a changé autant en 100 ans.

Il y avait eu seulement 230 meurtres au États-Unis et 26 au Canada.

Posez-vous une question?

Ça va être quoi dans cent ans?

Un dicton toujours d'actualité prétend que « personne ne sait ce qui se passe dans la maison du voisin ». En effet, chacun confie aux autres ce qu'il veut bien et personne ne saurait contester ce droit.

Consciemment ou non, donner une image positive de soi relève de la nature de l'être humain. N'empêche, certaines conditions évidentes questionnent notre entendement. Pourquoi tout semble aller à merveille chez certaines personnes alors que, selon nous, elles auraient toutes les raisons de paraître acariâtres, déprimées ou révoltées ?

D'où vient leur éternel sourire ? Serait-ce un sourire factice pour cacher leur amertume ou l'expression d'une joie causée par un visiteur rare que l'on nomme BONHEUR ? Selon certains auteurs crédibles, le Bonheur habite la maison intérieure de toute personne qui l'accueille et le nourrit. Cela expliquerait pourquoi nombre de gens dépourvus de tout, pauvres, abandonnés, malades ou handicapés aiment la vie et en témoignent par leur attitude et dans des actions concrètes.

Mais alors, direz-vous, le Bonheur ne fleurirait que chez certains privilégiés ou éclopés de la vie ? Absolument pas, car seul un accueil véritable peut le retenir chez quelqu'un. Présent en chacun de nous à l'état latent, il attend que nous lui fassions une place dans notre cœur, que nous nous éveillions à une vie intérieure riche, dépourvue d'artifices et libre d'attaches extérieures.

Le Bonheur exige que ses hôtes vivent en fonction de leur bien-être et non en fonction de ce qui les entoure, car même entouré de gloire, de richesses et gâté par la vie, l'humain ne sera vraiment heureux qu'en découvrant sa richesse personnelle.

Le Bonheur visite la personne qui lui ouvre son cœur, qui le traite comme un ami précieux et en prend un soin jaloux.

LA CRÉATION D'UN "COMITÉ DE MILIEU DE VIE"

BEUCOUP PLUS SIMPLE QU'ON NE LE PENSE!

Pour celles et ceux qui croient qu'il est difficile de mettre en place un comité de milieu de vie autonome et indépendant dans une résidence privée, voici comment le responsable d'un comité explique sa démarche:

COMITÉ: Équipe de quelques résidants bénévoles à l'écoute des attentes raisonnables et justifiées de tous les résidants ; non emprisonnée dans une charte légale, des structures ni des règlements.

AUTONOME: Qui a liberté d'agir sans contraintes et en harmonie avec l'administration de la résidence; entre autres, le comité peut se réunir dans le but d'identifier les attentes des résidants et il peut collaborer avec d'autres comités à l'occasion.

QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR ATTENTES DES RÉSIDANTS ?

Voyons quelques exemples:

- Aide à la justification des coûts et des autres conditions du bail de location: par entente à l'amiable avec le personnel administratif de la résidence ou, si nécessaire, par une démarche auprès de la Régie du logement.(Cette aide repose sur les critères de fixation des loyers de la Régie du logement. À ce moment-là, l'AQDR peut offrir de l'accompagnement)

- Nourriture, service aux tables, entretien ménager, infirmerie, aménagements dans les appartements ou les chambres, espaces en commun, personnel, etc..

- Réunions d'information au besoin

LA MISE SUR PIED DU COMITÉ:

À partir des besoins exprimés par les résidants, l'un d'entre eux prend l'initiative par exemple de:

1. réunir tous les résidants et résidentes en acceptant à l'avance de faire équipe avec 8 personnes ou moins, choisies par tirage au sort jusqu'à ce que 3, 5, ou 7 personnes veuillent bien faire partie du comité

ou

2. choisir lui-même les membres de son équipe (risque de contestation);

ou

3. organiser une élection à main levée ou par vote secret (risque de division inutile entre clans).

TRAVAIL TERRAIN

Le comité doit pouvoir compter sur le support financier de l'AQDR provinciale ou locale, sur son aide technique et son animation.

Il est donc souhaitable que le comité prenne l'initiative et ait la liberté d'inviter les résidants à adhérer à l'AQDR.

Peu importe les structures, les cours, les publications, si ça ne rejoint pas ce travail terrain, ça ne mènera nulle part.

(Note de la rédaction)

Voilà une méthode qui n'oblige aucunement. Ce n'en n'est qu'une parmi d'autres, mais elle a donné d'excellents résultats. L'objectif reste dans tous les cas le même : **créer un comité de milieu de vie autonome et indépendant.**

Maurice Boucher

Toute la famille est réunie et a organisé une belle réception pour la grand-mère qui fête ses 90 ans. Ses petits-enfants lui demandent:

- Grand-mère, as-tu encore un voeu ? :

- **Oui, à ma mort je voudrais être incinérée.**

- C'est triste de parler de ta mort, mais c'est promis, nous organiserons de belles obsèques. Mais tu n'as vraiment pas un autre voeu ? :

- **Non, j'ai déjà tout ce qu'il me faut, j'ai fait de beaux voyages.**

- **Non, vraiment, je n'ai besoin de rien.**

- Mais nous voudrions tellement faire quelque chose de spécial pour toi.

- **Bon, une toute petite chose alors: lorsque j'aurai été incinérée, vous répanderez mes cendres sur le stationnement du supermarché.**

- Du supermarché, grans mère?

- **Oui, ainsi au moins, je suis sûre que vous passerez 2 fois par semaine.**



Association Québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

Pour nous rejoindre

Abitibi-Ouest
(819) 333-6292

Ahuntsic-St-Laurent
(514) 748-9194

Alma
(418) 480-1122

Amos
(819) 727-2331

Beauce-Etchemins
(418) 226-4602

Beauharnois
(450) 225-0505

Brandon
(450) 835-4707 #3499

Centre-de-la-Mauricie
(819) 539-6549

Centre-du-Québec
(819) 475-6909

Champlain
(450) 679-9338

Chicoutimi
(418) 543-8347

Des Chenaux
(418) 362-2134

Des Moulins
(450) 966-9513

Gatineau
(819) 663-8599

Granby
(450) 372-3038

Haute-Côte-Nord
(418) 587-2754

Haut-Richelieu
(450) 357-9545

Hochelaga-Maisonneuve
(514) 596-4488

Joliette
(450) 760-9105

Jonquière
(418) 548-6273

L'Assomption
(450) 585-7902

Laval
(450) 978-0807

La Prairie
(450) 659-7514

Lévis-Rive-Sud
(418) 835-9061

L'Islet-Nord
(418) 247-5981

Mékinac
(418) 365-5599

Memphrémagog
(819) 868-2342

Montréal-Nord
(514) 329-2333

**Monts et Rivières de la
Vallée du Richelieu**
(450) 658-8509

MRC Rouyn-Noranda
(819) 762-7855

Nunavik
(819) 964-2961 Ext: 2247

Québec
(418) 524-0437

Rivière-du-Loup
(418) 862-4912

Rivière-des-Prairies
(514) 643-0930

Roberval
(418) 275-2737

Rosemont
(514) 725-0183

Salaberry-de-Valleyfield
(450) 370-0204

Sherbrooke
(819) 829-2981

Saint-Félicien
(418) 679-0558

Saint-Hubert
(450) 656-9242

Saint-Michel
(514) 374-7943

Troisième Âge Chertsey
(450) 882-4795

Trois-Rivières
(819) 697-3711

Val d'Or
(819) 824-4397

POUR NOS 30 ANS ON VOUS FAIT DES CADEAUX

La Capitale assurances générales fête ses 30 ans.
Comme membre de l'AQDR, nous vous invitons à
profiter de nombreux avantages, notamment :

ASSURANCE AUTO

- **12 %** d'économie
- **Un mois gratuit** lors d'une nouvelle assurance¹
- **0 \$** de franchise¹

ASSURANCE HABITATION

- **10 %** d'économie
- **Un mois gratuit** lors d'une nouvelle assurance¹
- **0 \$** de franchise¹

Profitez dès maintenant de ces offres emballantes.
Obtenez également une soumission sans frais, jusqu'à
six mois avant l'échéance de vos polices d'assurance.

Sans frais : 1 800 322-9226

Montréal : (514) 906-2208

Québec : (418) 266-9908

directiongroupes@capitale.qc.ca
www.lacapitale.com



TRENTE **30** ANS
AVEC VOUS!

Cabinet en assurance de dommages



**UN MOIS
GRATUIT**

**0\$ DE
FRANCHISE**

**EXCELLENTE
PROTECTIONS**

Concours ²
30 ans
Ça roule en grand
5 voitures à gagner



À GAGNER : cinq voitures GM. Comment participer?

- Demandez une soumission pour une assurance auto ou habitation et obtenez une chance de gagner.
- Souscrivez une assurance auto ou habitation et obtenez une chance supplémentaire de gagner.
- Tous nos clients sont automatiquement inscrits.

¹ Certaines modalités s'appliquent.

² Règlements disponibles au www.lacapitale.com